



NOS FORCES



450

stagiaires par an



90 %

de réussite aux
diplômes



150

intervenants
extérieurs spécialisés



16

administratifs et experts
pédagogiques



94 %

de taux d'insertion
professionnelle

“ Devenir Enseignant, c'est permettre l'autonomie du pratiquant en milieu aquatique. Cette responsabilité est le fondement éducatif de cette formation. ”

OBJECTIFS



- ✓ Gérer la sécurité des activités aquatiques (pratiquants et lieux)
- ✓ Être capable d'encadrer et d'initier tout public
- ✓ Être capable de concevoir un projet pédagogique

Métiers & perspectives

Obtenir le BP JEPS AAN vous confère le titre de Maître-Nageur Sauveteur (MNS). Vous pouvez exercer au sein des associations sportives, dans des structures privées, collectivités territoriales,...

Vous pouvez également devenir agent territorial par le biais du concours de la fonction publique.

DÉROULEMENT DE L'ANNÉE



Formation en alternance

De septembre 2020 à juin 2021



Durée de la formation

685 h/an en centre
600 h/an en structure



Lieu de formation

Reims



Coût de la formation

Individualisation du parcours défini lors du positionnement (durée et coût)





CONTENU DE LA FORMATION

UC 1 – Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure

UC 2 – Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure

UC 3 – Concevoir une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des activités aquatiques et de la natation

UC 4 – Mobiliser les techniques des activités aquatiques et de la natation pour mettre en œuvre une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des activités aquatiques et de la natation



CONDITIONS D'ACCÈS

- ✓ Être âgé(e) de 18 ans à l'entrée en formation
- ✓ Être titulaire du certificat PSE1 ou de l'AFCSAM (à jour de recyclage)
- ✓ Être titulaire du BNSSA (à jour de recyclage)
- ✓ Produire un certificat médical valide

Valider les Tests d'Exigences Préalables (TEP)

- ✓ 800 m nage libre en moins de 16 min

Valider les tests de sélection

- ✓ Épreuve technique : 100 m 4 nages
- ✓ Épreuve écrite : résumé de texte et réflexion simple prenant appui sur le texte
- ✓ Épreuve orale : entretien sur le projet professionnel du candidat avec à l'appui un dossier pédagogique (expériences et motivation pour intégrer la formation)



MODALITÉS D'INSCRIPTION

- 1** Obtenez plus d'informations sur www.creps-reims.fr
- 2** Pré-inscrivez-vous en ligne sur www.crepsreimsformation.fr
- 3** Retournez votre dossier par courrier avec l'ensemble des pièces demandées

CREPS | REIMS
Formations • Haut niveau S P O R T



CREPS de Reims
Route de Bezannes
51100 REIMS



www.creps-reims.fr



03 26 86 70 13